

# COMMUNE DE DIGES

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 juillet 2025

Date de convocation 10/07/2025

L'An deux mille vingt-cinq, le **quinze juillet**, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de DIGES dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle de la Mairie sous la Présidence de **M. Jean-Luc VANDAELE, Maire.**

Présents : Mme Sandrine LEPRÉ, M. Jean-Jacques GERMAIN, Mme Christiane MAUPRONT, M. Frédéric BLIN, Adjoints.

M. Sébastien GUILLOT, . Thomas DE BIE, Mme Julie BARBIER, M. Jean-Jacques GERMAIN, M. Michel NADIN,

Absents excusés : Mme Martine VOIRIN (pouvoir à Mme Christiane MAUPRONT), Mme. Dominique BOUVIER (pouvoir à Mme Sandrine LEPRÉ), Mme Céline ZIEJZDZALKA (pouvoir à M. Michel NADIN), M. Julien ARNAUD , M. Yves LE BOULBIN

Secrétaire de séance : M. Sébastien GUILLOT

### ORDRE DU JOUR :

- 1 **Transfert de la mission maitrise d'œuvre du projet tiers lieu, signature de l'avenant**
- 2 **Points sur les projets en cours**
- 3 **Questions diverses**
- 4 **Sont rajoutés à l'ordre du jour l'actualisation du plan de financement de la toiture de l'église et remboursement d'une facture réglée auprès d'ACTION par Mme Sandrine LEPRE**

### **1 TRANSFERT DE LA MISSION MAITRE D'ŒUVRE DU PROJET CAFE-RESTAURANT, MULTISERVICES, TIERS LIEU DU BUREAU PANORAMA AU BUREAU RADIO**

#### **ARCHITECTES**

**D. 2025/26** Visa Préfecture le 17 juillet 2025

- Vu la demande de transfert de la mission de maîtrise d'œuvre du projet de création d'un café restaurant, d'un multiservices, tiers lieu du bureau PANORAMA au bureau RADIO ARCHITECTES.
- Vu le courrier de M. Josselin VAMOUR du bureau PANORAMA donnant son accord pour le transfert
- Vu le courrier de M. YULZARI ex cogérant de PANORAMA et fondateur de RADIO ARCHITECTES expliquant les raisons du transfert de la mission de maîtrise d'œuvre à son bureau à savoir notamment que ce dernier continuera, comme par le passé, à être l'interlocuteur unique du dossier. Que c'est lui qui a été l'auteur des choix, dessins et descriptions du projet et de leur présentation à l'Architecte des Bâtiments de France, à la

Communauté de communes de Puisaye-Forterre, à l'ensemble des services des services du département, à la direction de l'Aménagement du territoire notamment

- Vu que l'avenant de transfert ne modifie pas le montant du marché.
- Vu les documents administratifs concernant bureau RADIO ARCHITECTES fournis par M. YULZARI, à savoir l'extrait de Kbis, l'Attestation d'inscription 2025 à l'ordre des architectes, l'attestation d'assurances
- Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Donne pouvoir à M. VANDAELE, Maire, pour signer l'avenant de transfert de la mission maître d'œuvre du projet café restaurant, multiservices, tiers lieu du bureau PANORAMA au bureau RADIO ARCHITECTES

		<b>Ainsi fait et délibéré,</b>
<b>Vote pour</b>	<b>:</b>	<b>12 voix</b>
<b>Vote contre</b>	<b>:</b>	<b>0 voix</b>
<b>Abstention</b>	<b>:</b>	<b>0 voix</b>
<b>Dont vote par procuration :</b>		<b>3 voix</b>

-

-

## **2- POINT SUR LES PROJETS EN COURS**

### **TIERS LIEU**

Le cabinet d'architectes termine les dossiers PC et consultation des entreprises (DCE) Le dossier DCE doit être transmis à nos financeurs. Le DCE et l'e marché public seront transférés sur la plateforme ARNIA. Vu la période de vacances, les entreprises auront jusqu'à fin septembre pour répondre à l'appel d'offre.

Concernant les demandes de financement : sont accordés à ce jour

- Le FONDS VERT pour 515 000 € est accordé
- LE TEA (territoire en action) est en bonne voie

Nous aurons les réponses pour la DETR et les fonds FEDER en septembre, octobre en principe. Sachant que le DCE et les devis doivent être produits pour les demander.

Les actes d'engagement avec les entreprises seront signés dès que les financements seront accordés s'ils sont conformes au plan de financement prévisionnel.

### **MAM**

Une climatisation mobile a été prêtée par un parent et donne satisfaction. Aussi l'investissement s'orienterait-il plus vers l'achat d'une climatisation fixe (la PMI n'agrée pas la climatisation mobile). La climatisation fixe doit respecter des normes d'hygiène strictes. 2 devis ont été demandés.

## **3 QUESTIONS DIVERSES**

Le dossier d'expulsion concernant le logement situé place de l'Eglise suit son cours

Cimetière : Un règlement doit être établi et il faut penser à réviser à la hausse le prix d'acquisition de concession.

Point sur les dégradations commises sur le territoire de la commune

### LES DELEGATIONS EXERCEES

Devis rideaux maternelle montant : 402.18 € TTC

Devis lave-vaisselle cantine : 3 060.29 € TTC

Devis alarmes école mairie ateliers communaux : 12 904.80 € TTC

## 4 RAJOUTS A L'ORDRE DU JOUR

### OBJET : ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX ÉGLISE

**D 2025/27** Visa Préfecture le 17 juillet 2025

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église communale, un plan de financement avait été établi. Toutefois, suite à l'évolution des possibilités de subvention, notamment :

La confirmation d'une possibilité de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour l'année 2025 ;

L'absence de financement désormais disponible de la part de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;

Il convient d'actualiser le plan de financement afin de tenir compte des nouveaux éléments financiers et des ressources mobilisables

Co-financements sollicités	Département – Village de l'Yonne +	80.000 €	17 %
	DRAC	138 000 €	29 %
	Autres : Fonds du patrimoine Sauvegarde de l'Art Français	18 500 € 10 000 €	6 %
	Fonds propres	173 500 €	37 %
	Emprunts	50 000 €	11 %
TOTAL		470 000 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec : 2 voix contre (dont 1 pouvoir), 3 abstentions (dont un pouvoir), 7 pour (dont un pouvoir)

- **approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **charge** le Maire de solliciter les subventions ;
- **mandate** le Maire pour signer tout document nécessaire, relatif à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré,  
**Vote pour** : 7 voix  
**Vote contre** : 2 voix  
**Abstention** : 3 voix  
**Dont vote par procuration** : 3 voix

**OBJET : REMBOURSEMENT ACHATS POUR LE 14 JUILLET**

**D 2025/28** Visa Préfecture le 17 juillet 2025

Il a été procédé auprès du magasin ACTION à Monéteau d'achats pour la fête du 14 juillet.

L'enseigne ACTION ne procède pas à l'ouverture de compte pour les collectivités.

Ne pouvant faire autrement que de régler la somme due par carte bancaire, Madame Sandrine LEPRÉ a effectué le règlement avec sa carte personnelle, pour un montant de 110.48 €.

Madame Sandrine LEPRÉ souhaitant s'abstenir, après avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 11 voix pour et une abstention :

- **Décide** de rembourser l'achat auprès de l'enseigne ACTION effectué par Madame Sandrine LEPRÉ, d'un montant de 110.48 € ;
- **Mandate** le Maire pour effectuer les opérations nécessaires à l'application de cette décision.

	<b>Ainsi fait et délibéré,</b>
<b>Vote pour</b>	: <b>11 voix</b>
<b>Vote contre</b>	: <b>0 voix</b>
<b>Abstention</b>	: <b>1 voix</b>
<b>Dont vote par procuration</b>	: <b>3 voix</b>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire de Diges,

Jean-Luc VANDAELE